

[CPNFP](#) | [Négociation collective](#) | [Recueil des avis](#) | [Études](#) | [Accords interpro](#) | [ANI 05/12/03](#) | [ANI 20/09/03](#) | [ANI 03/07/91](#) | [Recherche](#)

Base des textes conventionnels : texte intégral

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DES RELATIONS SOCIALES, DE LA FAMILLE ET DE LA SOLIDARITÉ CONVENTIONS COLLECTIVES

Brochure n°3229

Conventions collectives nationales
ENSEIGNEMENT PRIVÉ
IDCC : 1326. - Maîtres du primaire
IDCC : 390. - Professeurs du secondaire
IDCC : 1334. - Psychologues

AVENANT DU 20 AVRIL 2007
À L'ACCORD NATIONAL INTERBRANCHES DU 26 MAI 2005
RELATIF AU PASSEPORT FORMATION

NOR : ASET0850406M

Afin de favoriser sa mobilité interne ou externe, chaque salarié doit être en mesure d'identifier et de faire certifier ses connaissances, ses compétences et ses aptitudes professionnelles, acquises dans le cadre de la formation initiale ou continue, ou du fait de ses expériences professionnelles.

Dans cette perspective, les parties signataires du présent avenant souhaitent que chaque salarié puisse, à son initiative, établir son [passeport formation](#) qui reste sa propriété et dont il garde la responsabilité d'utilisation.

Ce passeport peut également comporter des informations découlant de l'[entretien professionnel](#).

Ce [passeport formation](#) élaboré par les [partenaires sociaux](#) sur la base de l'Europass est un document personnel contenant des déclarations rédigées par son titulaire.

Un modèle de passeport sera diffusé par les partenaires signataires notamment sous forme de fichier électronique. Les salariés seront informés de son existence et en recevront un exemplaire sur leur demande.

La mise en place du [passeport formation](#) dans l'interbranche s'intégrera à la consultation annuelle des instances représentatives du personnel en matière de formation professionnelle continue.

Fait à Paris, le 20 avril 2007.

Suivent les signatures des organisations ci-après :

Organisations patronales :

FFNEAP ;

EPLC ;

FNOGEC ;

SNCEEL ;

SYNADEC ;

SYNADIC ;

UNEAP ;

UNETP.

Syndicats de salariés :

SNEPL-CFTC ;

SNEC-CFTC ;

SPELC ;

SNPEFP-CGT ;

SYNEP CFE-CGC.

[CPNFP | Négociation collective | Recueil des avis | Études | Accords interpro | ANI
05/12/03 | ANI 20/09/03 | ANI 03/07/91 | Recherche](#)

[Haut de page](#)